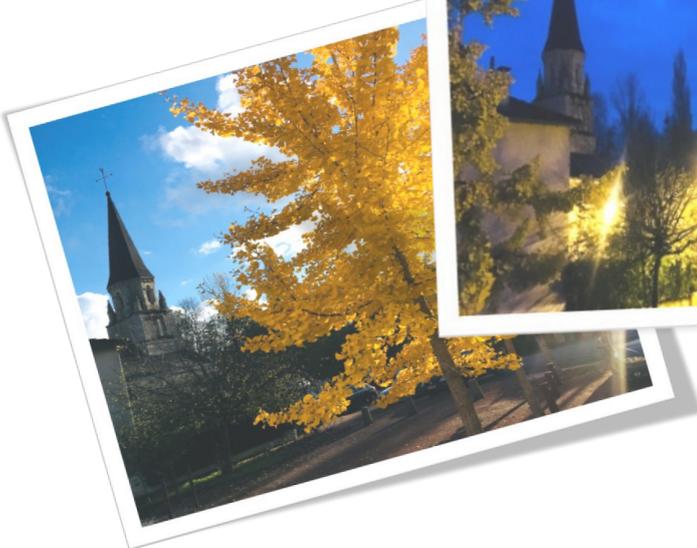


● ● ● *Voulon*

L'Echo des Trois Rivières



Sommaire

| | |
|--|---------|
| Le Mot du Maire | Page 2 |
| En 2020 | Page 3 |
| Informations Municipales | Page 6 |
| Informations Pratiques | Page 9 |
| Nos associations | Page 14 |
| Nos Artisans et Commerçants | Page 14 |
| M. André SENECHÉAU 31 ans d'action au service de Voulon | Page 16 |
| Remise de médaille | Page 24 |
| L'école... | Page 25 |
| Les autres collectivités... CCCP/ Eaux de Vienne | Page 27 |
| Vie Associative : ACCA | Page 29 |
| Vie Associative : Club des Aînés de Voulon | Page 30 |
| Vie Associative : Voulon les Trois Rivières | Page 31 |
| Cela vous concerne : Linky | Page 32 |
| Circuits multi-randonnées | Page 33 |
| Pour Vivre ensemble | Page 34 |
| A votre service : Pluriservices | Page 35 |
| Revue de Presse 2020 | Page 36 |

Le Mot du Maire

2020 se termine... que peut-on en retenir ? Le premier semestre fût pour nous particulièrement sombre. Ce fût d'abord le décès de notre maire André Sénécheau. Peu après, la crise sanitaire du COVID s'installa, avec son cortège de dégâts collatéraux sur l'économie et l'emploi... la suppression quasi-totale de tout rassemblement que ce soit festif ou non ... et malgré deux périodes de confinement, ce n'est pas encore terminé.

La première vague arrivant en pleine élection municipale, la mise en place du conseil s'en trouva repoussée de deux mois. Cette première secousse de la pandémie fut la plus compliquée à gérer à tous les niveaux de l'administration, rien n'étant vraiment adapté, il fallut improviser... Au niveau communal, pour le domaine scolaire, il a fallu s'adapter aux modifications très fréquentes des consignes, des contraintes sanitaires et organisationnelles. Merci au Sivos pour la gestion de cette crise.

Au niveau économique, pour faire face aux conséquences de cette pandémie, des plans de relance ont été adoptés à tous les niveaux. Notre commune va y apporter sa contribution au travers de travaux, complétant ainsi les aides spécifiques du département et de la Communauté de Communes. C'est presque l'équivalent d'une année d'investissements supplémentaires que nous allons réaliser principalement avec des entreprises locales.

Et 2021... le seul domaine où il soit actuellement assez facile de se projeter ce sont les travaux prévus. Les projets communaux envisagés iront principalement vers l'école et le city-stade, quelques autres de moindre importance concerneront le pluvial et la voirie.

Concernant la Fibre, tant attendue... elle est enfin annoncée et planifiée pour notre commune... mais en deux phases. Elle suivra les réseaux téléphoniques existants. Ainsi quelques hameaux du nord de la commune, raccordés à Vivonne, seront fibrés début 2021. Pour les autres la date initialement prévue était 2022 (un peu de retard est probable).

Avant tout, la principale de nos attentes pour ce début d'année, reste le « retour à la normale » ... pour lequel il faut encore un peu de patience.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2021.

Roland LATU

En 2020

◆ Réfection de la toiture au 1 Impasse des Isles :

effectuée au printemps par HC Couverture de BRUX pour 12060€ TTC. Financement par des subventions du département et de l'état, le reste par autofinancement.



◆ Achat d'un camion benne :

Un Renault Master de 2017 pour 20717€ TTC en service depuis juillet. Financement par un emprunt.

◆ Réfection de la toiture de la mairie :

Après des retards suite à la pandémie de Covid 19, les travaux ont commencé début décembre. L'entreprise CCV de VIVONNE a été retenue pour refaire la toiture en totalité et l'entreprise PUAUD pour les cheminées et la corniche. Montant total des travaux 40340€ TTC. Le financement a lieu en partie par des subventions.



- ◆ Salle des Fêtes : suite aux travaux d'agrandissement en 2019 avec la création d'un local de rangement pour stocker les tables et les chaises, le bureau d'études chargé du contrôle de conformité aux règles de sécurité incendie a noté que les normes de résistance au feu n'étaient pas respectées et qu'il était nécessaire de prévoir à l'intérieur un doublage des cloisons et du plafond, ainsi qu'une porte coupe-feu. C'est l'entreprise ROUSSEAU-BEAUDOIN (BRUX) qui a réalisé les travaux en décembre.

Totalité des dépenses : 7650€. Financement par une subvention ACTIV'3 Flash du département pour 1336€ et autofinancement de la commune pour 6314€.

- ◆ **Abattage de deux chênes morts** : le 1^{er} décembre, l'entreprise ELAGOUEST a procédé rue des Coteaux, à l'abattage de deux chênes morts pour un montant de 1320€TTC. L'utilisation d'une nacelle était nécessaire pour réaliser cette opération en toute sécurité.



- ◆ **Subventions spécifiques 2020-2021 :**

Dans ce contexte économique particulier, des subventions spécifiques du département et de la Communauté de Communes ont été mises en place pour aider les communes à engager des travaux supplémentaires. Notre commune apporte une contribution de plus de 10 000€ à la relance économique au travers de travaux complémentaires à ceux initialement prévus en 2020 et 2021, aidé par le concours de subventions octroyées par le département (10000€) et la Communauté de Communes (8500€), soit un montant de travaux supplémentaires de 30000€ correspondant à une année d'investissements.

Avec l'aide de ses subventions, différents projets sont au programme de 2021 : aménagement du City Stade, réfection de la cour de l'école et pose d'un garde-corps du côté jardin, aménagement du petit parking impasse du Coursier.

AUTRES TRAVAUX SUR LA COMMUNE :

- ◆ **Travaux au gué de la Loube** : en septembre le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud a procédé au remplacement du gué bétonné par un gué empierré.



- ◆ **Travaux à L'Épinasse** : du 23/11/2020 au 26/03/2021 Eaux de Vienne procède au renouvellement des canalisations du réseau de distribution d'eau potable.



- ◆ **Abandon de l'assainissement collectif à l'Épinasse** :

Le projet d'assainissement était prévu pour passer en terrain privé. Un accord fût trouvé il y a quelques années, mais il fallut attendre pour le financement.

En ce début d'année 2020, Eaux de Vienne (maintenant en charge de l'assainissement) a présenté son projet. Il est apparu que trop de foyers concernés, initialement favorables, ont été obligés de se mettre en conformité avec l'assainissement non collectif et de ce fait refusaient maintenant de s'inscrire dans la démarche du collectif. Ce projet est donc abandonné, l'Épinasse restera en assainissement non collectif.

Informations municipales

Finances :

Résultats de l'exercice 2020

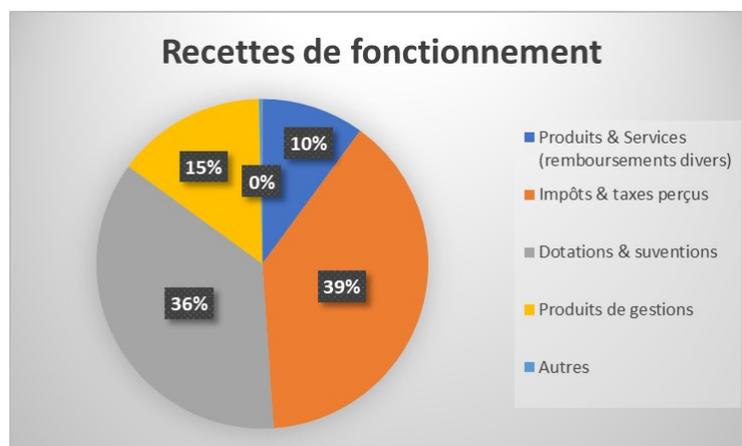
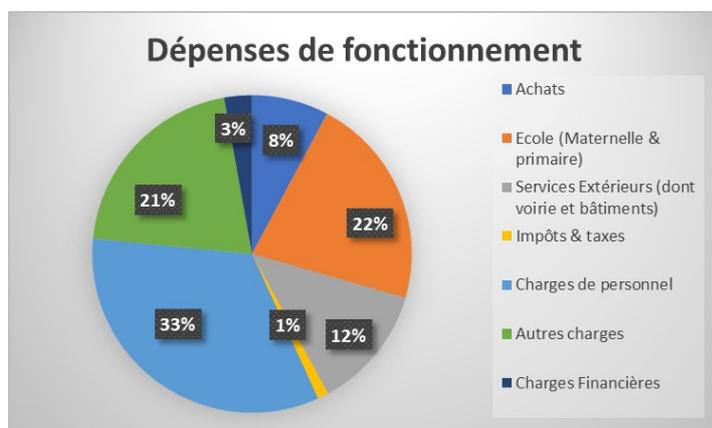
Budget communal de fonctionnement :

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 303 818,96 € |
| Recettes | 352 435,98 € |
| Solde | 48 617,02 € |

Budget communal d'investissement :

| | |
|----------|-------------|
| Dépenses | 72 750,72 € |
| Recettes | 86 930,39 € |
| Solde | 14 179,67 € |

Le budget de fonctionnement en grands postes



TAUX ET TARIFS 2020

Taux d'impositions

| | 2019 en € | | | 2020 en € | | |
|--------------------------|-----------|--------|---------|-----------|--------|---------|
| | BASES | TAUX | PRODUIT | BASES | TAUX | PRODUIT |
| Taxe d'habitation | 363 400 | 12.87% | 46 770 | 369 000 | 12.87% | 47 490 |
| Foncier Bâti | 229 400 | 11.55% | 26 496 | 235 800 | 11.55% | 27 235 |
| Foncier non Bâti | 25 600 | 25.75% | 6 592 | 25 900 | 25.75% | 6 669 |

L'augmentation des ressources de la commune liée aux Impôts perçus provient pour partie de l'actualisation des bases décidée par l'Etat (en fonction de l'inflation), et des variations des foyers fiscaux.

Après avoir examiné tous les éléments financiers, le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition par rapport à 2019. **Depuis 1988, les taux d'impositions n'ont jamais été augmentés.**

Subventions 2020 :

| | |
|-------------------------------------|------|
| ACCA | 200€ |
| A.P.E de VOULON | 200€ |
| Club du 3 ^{ème} Age VOULON | 200€ |
| UNC des Quatre Vallées | 40€ |
| Souvenir Français | 40€ |

Tarifs location Salle des Fêtes :

Voir rubrique « Informations Pratiques »

Tarif cimetière :

Les concessions perpétuelles de 2,65m² à 45€ le m² soit 119.25€ la concession.

Pour les urnes funéraires au colombarium, le tarif est de :

228,68€ pour une concession perpétuelle

137,20€ pour une concession trentenaire

Tarifs 2020 du Gîte des Petits Ponts :

Voir rubrique « Informations Pratiques »

RECENSEMENT :

Prévu en Janvier 2021, en raison du contexte sanitaire il est reporté à 2022.

Nous avons dépassé les 500 habitants mais pas au niveau officiel...

PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Ce plan approuvé le 25 Février 2020 par la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, valable 15 ans, détermine l'occupation des sols et fixe les règles d'aménagement et de constructibilité.

C'est un document de planification et d'urbanisme réglementaire pour toutes les communes du Civraisien en Poitou. Il sert de référence lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, certificat d'urbanisme...)

Il définit où et comment construire, les règles d'architecture et d'alignement à respecter, les espaces agricoles et naturels (réservoirs de biodiversité) à préserver, où implanter les activités économiques.

Des règles beaucoup plus contraignantes pour les terrains communaux comme pour les particuliers s'appliquent aux constructions nouvelles mais aussi à tout aménagement de constructions existantes.

Concrètement seules les zones en assainissement collectif (plus l'Epinasse) sont définies comme zones urbanisées et pouvant potentiellement permettre des constructions dans « les dents creuses », mais pas en extension.

Ce PLUI n'est pas favorable aux terrains du patrimoine communal de VOULON puisque les terrains prévus en extension sont classés « constructibles à moyen terme », donc dans l'immédiat la commune ne dispose plus de terrains constructibles.

Le conseil municipal va travailler pour présenter un nouveau projet à la Communauté de Communes dans le but d'obtenir une modification du PLUI, indispensable pour permettre une poursuite modérée de la construction, tout en maintenant notre cadre de vie indispensable à la qualité de vie que chaque habitant de la commune est en droit d'attendre. Ce processus est complexe et long, mais pas insurmontable dans le temps. La finalité est d'éviter dans quinze ans le reclassement des terrains communaux « constructibles à moyen terme » en « terrains « naturels ou agricoles » et donc définitivement non constructibles.

La carte du PLUI est disponible sur le site www.voulon.fr.

Pour plus d'information, contacter la mairie.

Informations pratiques

La mairie

Le secrétariat est ouvert du lundi au samedi de 10h00 à 12h00

Fermeture le mercredi

| | |
|-----------|---|
| Téléphone | 05.49.42.42.99 |
| Fax | 05.49.42.94.34 |
| Mail | voulon@departement86.fr |
| Internet | www.voulon.fr |
| Facebook | https://www.facebook.com/pages/Commune-de-Voulon |

Vous pouvez consulter et télécharger l'Echo des Trois Rivières sur le site internet :
www.voulon.fr

Pour les urgences contacter le maire et les adjoints :

| | | |
|-----------------|--------------------|----------------|
| Le maire : | Roland Latu | 06 26 63 08 42 |
| 1ere adjointe : | Nadine Pasquet | 06 16 05 14 68 |
| 2eme adjointe : | Martine Ferreira | 06 23 53 91 22 |
| 3eme adjoint : | Bertrand Alamichel | 06 33 48 84 58 |

Les nouveaux habitants sont invités à se présenter à la mairie pour faire connaissance.

Collecte des Déchets

Elle a lieu le vendredi matin. (lundi pour Romagné et l'Epinasse).

Ouvertes depuis 2001, les déchetteries de Couhé et Chaunay permettent aux résidents du canton de **déposer bois, ferraille, végétaux, gravats, encombrants, gros cartons et tout venant**. En revanche, **ne sont pas admis** : pneus, produits explosifs et radioactifs, médicaments, ordures ménagères et déchets d'amiante.

Déchetterie de COUHE :

ZI des Tranchis, 86700 COUHE, 05-49-52-14-38.

Heures d'été : lundi, mardi, 14h30 à 18h // mercredi 9h30 à 12 h
vendredi, samedi 9h30 à 12h et 14h30 à 18h

Heures d'hiver : lundi, mardi, 14h à 17h // mercredi 9h à 12h
vendredi, samedi 9h à 12h et 14h à 17h

Travaux à la déchetterie

De Couhé - Valence en Poitou

A partir du 19 Octobre pour environ 4 mois

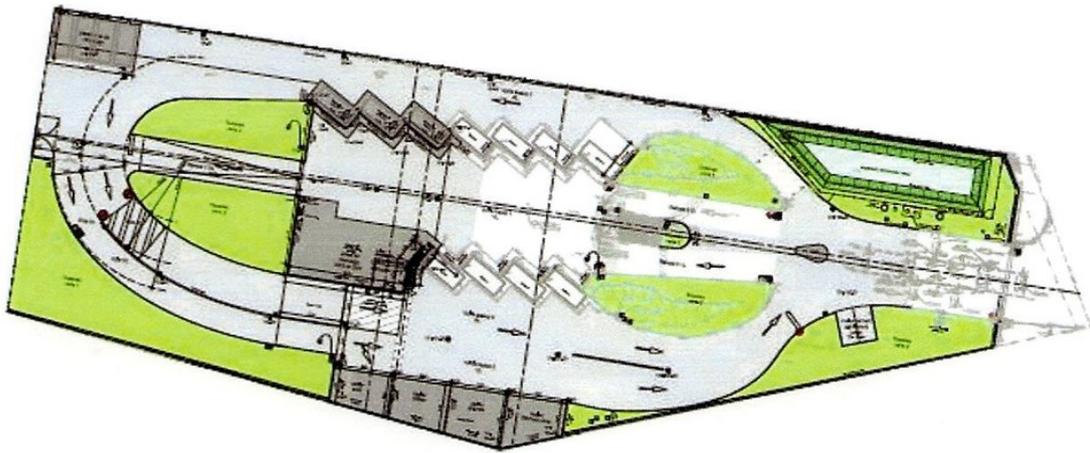
Les apports de plus en plus importants à la déchetterie de Couhé - Valence en Poitou), confirme le succès grandissant de ce service et son bienfait pour notre environnement.

C'est pourquoi la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou a décidé l'extension, la remise aux normes et la sécurisation de la déchetterie sur la ZA du Planty.

De gros travaux vont débuter dès début octobre pour une durée de 4 mois afin de rendre ce service communautaire conforme aux dernières normes et répondre à la demande des usagers du secteur.

Les travaux d'amélioration apporteront plus de confort, un délai d'attente réduit les jours d'affluence et plus de sécurité. Ils consisteront à un allongement du quai actuel afin de pouvoir développer les filières de recyclage, une modification et amélioration de la circulation (sens unique), la création d'un espace « déchetterie à plat » pour le dépôt des déchets volumineux (gravats, bois, branchages, déchets vert), la mise en place de bungalow aux normes dédiés pour les déchets sensibles (électroménagers, piles, peinture, etc.) et la sécurisation du site (barrières de protection, vidéo surveillance).

Afin de permettre une réalisation des travaux plus rapide et surtout préserver la sécurité des usagers et



des gardiens, la déchetterie sera fermée pendant toute la durée des travaux, à compter du 19 octobre, pour une durée minimale de 4 mois.

D'autre part, pendant la phase des travaux, les usagers pourront utiliser la déchetterie de Chaunay où les horaires d'ouverture vont être fortement augmentés : lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi (8h30h-12h / 14h-18h).

Enfin en attendant la réouverture de ce site, les élus communautaires comptent sur le civisme de chacun.

La loi « Anti gaspillage » du 10 février 2020 stipule que les auteurs de dépôts sauvages sont passibles d'une amende forfaitaire de 1 500 €.



Informations pratiques

Gîte des Petits Ponts (n°8661045)

Petit gîte (35m²) coquet et bien équipé : séjour avec canapé (convertible lit 2 places), coin cuisine, 1 chambre (1 lit 2 personnes), salle d'eau avec WC. En mezzanine, espace enfants avec 2 lits 1 personne. Chauffage compris (pompe à chaleur réversible). Terrain privatif de 500m² clôturé, terrasse, meubles de jardin, barbecue, parking.



Cette maisonnette, entourée d'eau et de verdure, bénéficie d'un superbe cadre naturel en bordure de la Dive, tout en étant à deux pas du centre bourg. Pour les amoureux de la nature et de la pêche. Calme et tranquillité assurés. Ouvert toute l'année.

En 2020, le gîte a été occupé par 35 personnes réparties en 25 semaines.

TARIFS 2021

- ◆ Basse saison 225 €/semaine
- ◆ Moyenne saison (juin et septembre) 225 €/semaine
- ◆ Vacances scolaires (autres que l'été) 225 €/semaine
- ◆ Haute saison : 290 €/semaine
- ◆ Très haute saison : 290 €/semaine
- ◆ si aucune réservation à la semaine n'est enregistrée, un tarif à la nuit est prévu : 50 €

Ces tarifs s'entendent toutes charges et taxes comprises.

De façon exceptionnelle, des draps pourront être fournis au tarif de 8 € par lit occupé.

Pour chaque réservation, deux chèques de caution sont demandés :

- ◆ caution pour risque de dégâts : 450 €
- ◆ caution pour le ménage : 50 €

Renseignements et réservations : voulon@hotmail.fr

Site des gîtes de France : www.gitesdefrance-vienne.com



Salle des Fêtes (130m²)

Tarifs de Location :

Habitants de la Commune :

| | Privé | Association |
|------------------------|---------|-------------|
| Week-end | | |
| Salle | 200,00€ | 50,00€ |
| Salle + Vaisselle | 230,00€ | 80,00€ |
| Jour en semaine | | |
| Salle | 110,00€ | 50,00€ |
| Salle + Vaisselle | 140,00€ | 80,00€ |

Habitants hors Commune :

| | Privé | Association |
|------------------------|---------|-------------|
| Week-end | | |
| Salle | 280,00€ | 100,00€ |
| Salle + Vaisselle | 310,00€ | 130,00€ |
| Jour en semaine | | |
| Salle | 170,00€ | 100,00€ |
| Salle + Vaisselle | 200,00€ | 130,00€ |

Bibliothèque

Ensemble Vers 2021

La bibliothèque de Voulon est toujours là pour vous accueillir, même après cette année si particulière.

Le livre est une formidable porte ouverte vers l'ailleurs, une promesse d'évasion, c'est aussi un moyen d'être ouvert au monde, de mieux le comprendre. Nous tenons à transmettre cette importance des mots, des livres aux enfants de l'école d'Anché-Voulon que nous recevons par petits groupes deux fois par semaine en temps périscolaire.

Nous continuons également à accueillir le public désireux de lire, de se documenter aux heures d'ouverture habituelles. Le créneau du samedi matin va certainement rouvrir en 2021. Nous le souhaitons tout comme vous!

Les enfants quant à eux ont pu revenir à la bibliothèque dès la rentrée de septembre, dans le respect des mesures sanitaires.

Nous espérons que vous adultes reviendrez à la bibliothèque !

Il y a peut-être des choses à réinventer ou inventer pour la faire vivre, comme des animations, des échanges de livres personnels ou des partages de lecture.

N'hésitez pas à nous faire part de vos propositions sur la page Facebook de la commune ou sur son mail : voulon@departement86.fr

Les bénévoles de la bibliothèque, Jeanne, Martine, Eliane, Monique et Sophie, vous souhaitent une belle année 2021 !

*Horaires : Lundi de 15h00 à 17h00
 Jeudi de 15h30 à 16h30
 Samedi de 11h00 à 12h00*

Accès Internet par ADSL aux heures d'ouverture de la bibliothèque

@@@@@@@@



Nos Associations

ACCA (chasse) :

James MAGNAN, Maisonneuve, 86700 VOULON

Tel : 05-49-42-02-74

APE (parents d'élèves) :

Bénédicte FLEURY – 1 Impasse du Coursier, 86700 VOULON

Club du 3ème Age :

UNC (Anciens Combattants Payré-Anché-Ceaux-Voulon) :

Jean-Michel AYRAULT 11 rue du Clain, 86700 VOULON

Tel : 05-49-42-43-08

VOULON Les Trois Rivières :

Annie MAGNAN, Maisonneuve, 86700 VOULON

Tel : 05-49-42-02-74

USEP (école) :

Matthieu RIVIERE Ecole d'Anché-Voulon, 13 rue des Trois Rivières, 86700 VOULON

Tel : 05-49-42-44-75

UNC des Quatre Vallées (Anciens Combattants Valence en Poitou-Anché-Voulon)

Bernard LUCAS 86700 Chatillon

Tel: 05-49-50-79-92

G & B PYROCREATIONS (Feux d'Artifices)

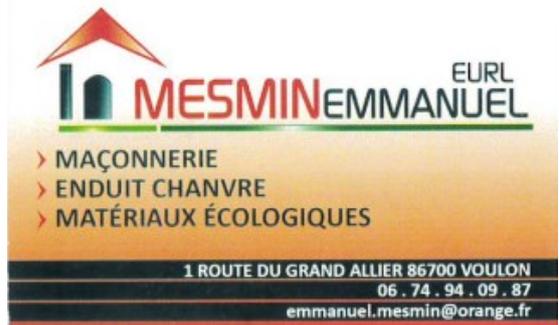
Geoffrey RETAILLEAU / Bernard DUBREUIL 2, La Plaine 86700 Voulon

Tel: 06-77-58-80-76 / 06-48-51-80-17

L'Hexagone Pool (Club de billard) :

Stéphane Pillet L'Hexagone, 15 rue des Trois-Rivières, 86700 VOULON

Nos Artisans et Commerçants

| | |
|--|---|
|  <p>LONBEAU Stéphane</p> <ul style="list-style-type: none">• Plomberie • Chauffage • Sanitaire• Salle de bain clé en main• Entretien • Ramonage• Dépannage <p>6 rts du Grand Allier 86700 VOULON</p> <p>☎ 05.49.55.40.76</p> <p>steph.longeau@orange.fr</p> |  <p>MESMIN EMMANUEL EURL</p> <ul style="list-style-type: none">> MAÇONNERIE> ENDUIT CHANVRE> MATÉRIAUX ÉCOLOGIQUES <p>1 ROUTE DU GRAND ALLIER 86700 VOULON 06 . 74 . 94 . 09 . 87 emmanuel.mesmin@orange.fr</p> |
|--|---|



SAPIN P. ~ ARNAUD F.
Artisan Couvreur

RGE ECO artisan
Le meilleur moyen de réussir

SARL COUVR'TOIT
10 rue du Clairin
86700 VOULON

☎ 06 40 38 60 13
✉ sarl_couvritoit@orange.fr

- Couverture
- Zinguerie
- Etanchéité
- Isolation
- Traitement



RACHEL ROWLINSON
Formatrice en langues
Langue tuteur

07 87 23 39 82
rachel.frenchtutoring@gmail.com
SIRET 888 363 405 00018





Douce Parenthèse
• LE BIEN ÊTRE À VOTRE PORTE •

sur rendez-vous
BÉNÉDICTE
06 30 91 90 25
benedite.douceparenthese@gmail.com


Bénédictine Douce Parenthèse sur Facebook et notre page
Site : 793 330 243 00018

Aurélie Coiffure



Hommes - Femmes - Enfants
Le bourg 86700 VOULON
Tél.: 05 49 57 06 63

Assistante Maternelle agréée

Sandy Mesmin

1 route du grand allier - 86700 Voulon
06 07 40 24 82




MAÇONNERIE MATHIEU

Neuf et Renovation
06 62 97 17 91

1 Place de la Balade
86700 Voulon




SI services à la personne

50% réduction crédit d'impôt
Services à la personne agréés par l'État

Marinette-Services

1 Ld Proussais 86700 VOULON
contact@marinette-services.fr
06.63.46.93.24

Retrouvez tous les services que je vous propose sur le site internet :
www.marinette-services.fr



L'HEXAGONE
bar tabac presse restaurant épicerie gaz
0549424297

OUVERT LE DIMANCHE
club de billard pool

11 rue des 3 rivières
86700 Voulon

caen50@hotmail.fr
Amanda et Stéphane



*M. ANDRE SENECHÉAU
37 ANS D'ACTION AU
SERVICE DE VOULON*

Nous ne pouvions pas ne pas évoquer dans ce numéro l'action de celui qui fut notre maire pendant trente et un ans (1989-2020) et qui nous a quitté en février : M. ANDRE SENECHÉAU.

Enfant de VOULON, il avait une passion et un dévouement sans failles pour sa commune. Il avait suivi les traces de son père qui avait été, lui aussi, maire de VOULON pendant 30 ans de 1947 à 1977.

Pour retracer son action, il faut remonter le temps ; VOULON avant 1989 était une commune rurale avec :

- Une secrétaire de mairie en temps partagé avec ANCHE, et aussi chauffeur du bus scolaire.
- Un cantonnier lui aussi en temps partagé avec ANCHE, avec des moyens techniques limités, pas de tracteur ni remorque, seulement une tronçonneuse, une débrousailluse, une tondeuse. Les bords de route étaient fauchés bénévolement par un adjoint ou des conseillers municipaux agriculteurs.
- L'école avait deux classes et 36 élèves. Les instituteurs logeaient au-dessus des classes ou dans un logement à la mairie. Le transport scolaire et la cantine étaient assurés par l'APE (Association des Parents d'Elèves) dont le président fut André SENECHÉAU avant 1989.
- Pas d'assainissement dans le bourg et les hameaux.
- La salle des fêtes de l'époque avait été construite à la fin des années 1970 par des conseillers municipaux et des bénévoles à partir de préfabriqués utilisés préalablement dans des collèges.
- La population de VOULON était de 234 habitants (par comparaison en 1896 la population était de 390 habitants).



Le bourg, la mairie, l'église vue aérienne dans les années 1989-1990

De 1989 à 2020 VOULON va connaître une expansion considérable, grâce à une augmentation des moyens financiers et techniques sans pour autant augmenter les taux d'imposition.

De 234 habitants au recensement de 1990 nous sommes passés à 500 habitants environ en 2020 (le prochain recensement prévu en 2021 est repoussé à 2022). De commune rurale, VOULON est devenue une commune périurbaine.

Cette évolution n'aurait pas eu lieu sans la réalisation de travaux d'infrastructure importants pour le développement de l'habitat.

Les infrastructures :

- ◇ L'assainissement :
 - ◆ Du bourg à partir de 1991
 - ◆ Pilon (1996)
 - ◆ Les Retz (1998)
 - ◆ Le Petit Allier (2010), Pioussais et la Limonerie (2010)

A ce jour, c'est environ 85% des habitations qui sont raccordées à l'assainissement collectif.

- ◇ Eclairage public dans les hameaux
- ◇ Effacement des réseaux électriques et téléphoniques : dans le bourg l'opération a été réalisée en coordination avec l'assainissement en 1991 et 1997. Les hameaux de Pilon, le Petit Allier et le Grand Allier ont vu l'effacement par EDF (c'était une mesure de compensation obtenue difficilement dans le cadre de la ligne 2 fois 400 000 volts qui passe à proximité de ces hameaux). A Pioussais et à la Limonerie l'effacement des réseaux date de 2010 (simultanément avec l'assainissement)
- ◇ Aménagement du centre bourg : comme par exemple rue du Clain, rue des Trois Rivières, Place de l'église etc...



Rue des Trois Rivières 1984



Rue des Trois Rivières 2019

L'Habitat :

- ◇ La mise en place de documents d'urbanisme a été rendu nécessaire pour permettre cette évolution. Commencé par un MARNU... jusqu'au PLUI actuel.
- ◇ 88 maisons ont été construites entre 1989 et début 2020. Pour moitié dans des lotissements : La Plaine, la Croix de Plomb, cité Vauccladis (construite sur l'ancien terrain de football) ; et la plupart des autres sans intervention communale.
- ◇ Un parc locatif public (Habitat de la Vienne) dans la cité de la Plaine avec 11 logements, et cité Vauccladis avec 6 logements.
- ◇ Dans le bourg, la commune a racheté 5 maisons fortement dégradées et sans acheteur. Elles ont été réhabilitées et mises en location (une maison a été revendue depuis). En 2020 la commune est propriétaire de 11 logements (2 seulement en 1989).



La Croix de Plomb en 2000



Cité de la Croix de Plomb en 2008



Le terrain de football en 2012



A sa place la Cité Vauccladis en 2020

L'École :

Ce renouvellement de population permet le maintien mais aussi le développement de l'école si chère au cœur de M. SENECHÉAU.

En 1989 on comptait 36 élèves, en 2020 ils sont 50 élèves en primaire et 19 enfants d'Anché et de Voulon en maternelle à Payré.

Au cours de ces 31 ans l'environnement scolaire a changé :

- ◇ Jusqu'en 1996, c'était l'APE (Association des Parents d'Elèves) qui gérait la cantine et le transport scolaire, la commune versait alors une subvention. A partir de cette année-là c'est la commune qui en reprend la gestion en direct.
 - ◇ Jusqu'en 2007 l'école était entièrement gérée par la commune de VOULON. Elle accueillait des enfants des communes environnantes, notamment Anché (sans aucune participation financière). Au 1^{er} janvier 2008 le SIVOS Anché-Voulon (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire), reprend la gestion de l'école avec répartition des coûts de fonctionnement entre les deux communes. La commune d'Anché participe ainsi au financement et aux décisions concernant l'école, la garderie, le transport, la cantine. La commune de Voulon reste propriétaire des locaux et des terrains et en assume les charges liées.
 - ◇ Sans maternelle il est difficile d'assurer une offre scolaire complète. Mais la création d'une maternelle s'avérait coûteuse pour le budget de la commune et l'espace manquait. D'où en 2001, la participation au financement et à la construction d'une classe supplémentaire à la maternelle de Payré à hauteur de 50% du montant des travaux. Assurant ainsi une continuité scolaire aux enfants de Voulon.
 - ◇ En 2001 c'est aussi la création de la garderie.
 - ◇ Transformation de l'ancien logement de l'instituteur en salles d'activités.
- Après une mise en place des premiers ordinateurs en 1984 par le département, renouvellement permanent du parc informatique jusqu'aux tablettes actuelles.
- ◇ Pour le transport scolaire :
 - En 1996 achat d'un Renault Master de 17 places puis changement en 2007 d'un Iveco de 33 places.
 - Les transports scolaires depuis Voulon vers les lycées poitevins ont été mis en place suite à de longues tractations.
 - Des abribus ont été installés dans le bourg et à la Croix de Plomb pour les collégiens.

Le Personnel Communal :

Augmentation du nombre de salariés

- La secrétaire est passée de mi-temps à 24/35^{ème}
- Deux cantonniers à temps complet au lieu d'un seul à mi-temps.
- Au niveau scolaire, jusqu'en 1996 le chauffeur du bus et la cantinière étaient employés par l'APE, puis par la commune et maintenant par le SIVOS. Depuis création d'un poste à la garderie, et un poste d'accompagnatrice dans le bus puisque la réglementation l'exige. Les activités périscolaires sont en partie gérées par des bénévoles.

Matériel :

L'équipement en matériel s'est nettement accru avec entre autres :

- Tracteur et remorque
- Elagueuse
- Balayeuse
- Gyrobroyeur
- Bétonnière
- Micro tracteur tondeuse
- Au niveau du secrétariat : informatisation, photocopieur connecté...

Autres modernisations ou rénovations :

- ◆ Dans le bourg :
 - ◇ Restructuration complète du bâtiment de la mairie : agrandissement des locaux de la mairie, trois logements en location à l'étage, aménagement du local archives en 2012
 - ◇ Réfection de la toiture de l'église, création du parking de l'église en 1996, consolidation et électrification des cloches en 2002.



1987



2002

- ◇ Création du parking du cimetière
- ◇ Création de la nouvelle salle des fêtes en 1997 à la place d'une ancienne grange dimière pour un montant de 244985€. En 2019 adjonction d'une extension pour le rangement du mobilier.



Ancienne grange en 1996



Salle des Fêtes en 2007



Extension de la Salle des Fêtes en 2019

- ◇ Création dans le cimetière du Jardin du Souvenir et du Colombarium en 2001
- ◇ En 2002, réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes en salle des associations et bibliothèque.
- ◇ Aménagement des Jardins Malescots en 2004 et 2005 offrant ainsi un cadre agréable pour la promenade en toute tranquillité.
- ◇ Création du gîte des Petits Ponts en 2008-2009.



2007



2019

- ◇ Implantation du City Stade en 2015 (financement par la Communauté de Communes de Couhé)
- ◇ 2013 création du hangar de la plaine pour le rangement du matériel, une partie est louée à un artisan de la commune.
- Dans les hameaux :
 - ◇ Travaux de voirie
 - ◇ Eclairage public
 - ◇ Signalisation des hameaux, numérotation des maisons....

Au niveau budgétaire :

Toutes ces évolutions ont été réalisées sans aucune augmentation des taux d'imposition, car l'évolution financière l'a permis surtout dans les 20 premières années, grâce au contexte économique, aux subventions du département, de la région, de l'état et de l'Europe pour certains dossiers, aux loyers du parc locatif communal. Un maximum de réalisations devait autant que possible être autofinancées.

Ces trente et un ans de mandat de M. SENECHÉAU sont difficiles à résumer en quelques lignes, mais son action a façonné le visage de notre commune d'aujourd'hui.

Nous ne devons pas oublier que M. André SENECHÉAU ce fut aussi l'animation de la commune. En 1989, la fête du bicentenaire de la révolution a permis de mettre en place les « journées de Juillet » avec animations, concerts, méchouis puis la fête du 14 juillet avec foire à tout, animations diverses, moules frites (qu'il servait toujours avec autant de plaisir), bal et feu d'artifice. A Noël, concerts dans l'église. Sans oublier les marchés aux produits du terroirs, le dimanche matin mais aussi pour Noël ou chacun avait plaisir à se retrouver.

Toutes ces animations ont permis à VOULON d'être connue et reconnue comme une commune dynamique.



14 juillet 2011



14 juillet 2013

M.SENECHÉAU était un homme d'action visionnaire, il a fait une carrière politique marquante. Il a été notamment : vice-président du conseil général en charge des travaux publics, de la voirie, de la sécurité routière et des projets structurants, vice-président du développement économique, de la coopération internationale et de la Sécurité civile, Président du syndicat mixte de l'aéroport de Poitiers-Biard, Président du conseil d'administration du SDIS (Service Départemental d'incendie et de secours). Il était aussi Président de la Communauté de Communes de la Région de Couhé jusqu'en 2017, Président du schéma de cohérence territoriale du Sud Vienne (qui comprend Vienne et Gartempe et Civraisien en Poitou).

Malgré ses nombreuses fonctions, il a toujours œuvré pour conduire Voulon vers l'avenir, moderniser sa commune, sauvegarder l'école, et faire que tous les habitants aiment vivre à VOULON.

Dans son dernier mot du maire de l'écho de janvier 2020 tout son amour pour notre commune était résumé dans ces phrases, comme un héritage, à nous de les méditer : « Quand vous regardez VOULON sur la place de la mairie et que vous avez la chance d'avoir par un soleil radieux une vue splendide sur la vallée, il faudrait être difficile pour ne pas se dire que nous avons la chance d'habiter dans un endroit privilégié. Il faut savoir l'apprécier ».

Remise de médaille

Le 28 Février 2020, M. MENNETEAU SEBASTIEN a reçu la médaille d'honneur régionale, départementale et communale pour ses 20 ans passés au service de la commune de VOULON.

M. André SENECHÉAU, devait lui remettre cette médaille lors de la cérémonie des vœux, mais les circonstances ne lui permirent pas, c'est M. Roland LATU, premier adjoint, qui lui a remis.

M. MENNETEAU a débuté sa carrière le 13 septembre 1999 comme employé jeune à la commune de VOULON, il y restera pendant cinq ans soit jusqu'au 12 septembre 2004, il sera formé au métier d'agent communal par M. TEXEREAU MICHEL qui était alors titulaire et qui lui fera découvrir toutes les facettes de ce métier.

Puis le 13 septembre 2004 il deviendra stagiaire pendant un an.

Le 13 septembre 2005, il est nommé titulaire, il remplacera M. TEXEREAU lors de son départ à la retraite. Il occupe toujours ce poste aujourd'hui aux côtés de son collègue M. BERNARDEAU Jean-Michel.

Cette médaille récompense ainsi ses vingt ans d'assiduité dans son travail au service de la commune de VOULON et de ses habitants.



L'école ...

Quelle année 2020 avons-nous vécu !

Celle-ci a vu la fermeture de l'école Anche-Voulon pendant le confinement, puis sa réouverture, en mai, avec l'accueil d'une majorité des élèves, en alternance avec les enseignants et le personnel du SIVOS.

Saluons d'ailleurs cette forte capacité d'adaptation de tous les intervenants !

Les élèves de maternelle ont été accueillis à cette période, par l'école de Payre, ce qui a été d'une grande aide, car nous ne pouvions mélanger les différents groupes d'élèves en garderie.

Nous profitons de ce mot pour remercier également les précédents membres du SIVOS pour le travail effectué lors du dernier mandat.

Tous nos services ont repris en cette rentrée scolaire 2020.

Nous avançons toujours masqués, adultes comme enfants de plus de 6 ans.

Nous accueillons également une nouvelle institutrice, Jade Lucca, pour la classe des plus jeunes. M. Rivière est toujours en charge de la direction de l'école, et enseigne aux plus grands.

Nos services sont assurés pour la cantine, les TAP, et la garderie, par Fabienne Delusseau, Samantha Morisset et Isabelle Bernardeau. Ajoutons à cela que les élèves mangent à la salle des fêtes de Voulon, en un seul service. Dans le respect des mesures barrières, chacun a sa place attitrée, suffisamment espacée.

Marion Bonnin est actuellement en congé parental et ne reviendra qu'en fin d'année 2021.



Matthieu Rivière et Jade Lucca



Fabienne – Isabelle - Samantha



Départ Laurence

Les autres collectivités ...



Communauté de Communes du Civraisien en Poitou
Une nouvelle gouvernance pour relever ensemble les enjeux de demain.

La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, s'est engagée activement depuis ces trois dernières années, à réaliser tous les schémas et tous les plans nécessaires à l'élaboration de son projet de territoire. Il s'appuie sur des compétences harmonisées, une organisation administrative structurée avec des budgets adaptés aux enjeux.

Les différents schémas et plans sont les suivants : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, schéma de Développement Touristique, Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation, schéma directeur des Équipements Sportifs, Convention Territoriale Globale, Contrat Local de Santé, Plan Climat Air Energie Territorial et Programme Local de l'Habitat.

Les élections municipales de 2020, dont le second tour n'a pu avoir lieu que fin juin en raison de la pandémie, ont induit un retard dans la mise en place du nouveau Conseil Communautaire et dans l'élection de son Président, Jean Olivier GEOFFROY et des membres du bureau, élus depuis le 16 juillet. La Collectivité est organisée avec une nouvelle gouvernance de 59 conseillers communautaires et une solide organisation administrative.

La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou est structurée autour de cinq pôles thématiques : ressources et perspectives, développement et attractivité, cohésion et solidarité territoriale, environnement et développement durable, aménagement de l'espace. Ces pôles se déclinent en 15 commissions, dirigées par 15 Vice-Présidents et 8 délégués communautaires ayant reçus des fonctions : Ressources Humaines, Ressources Financières et Affaires Juridiques, Politiques Contractuelles, Développement Économique, Développement Touristique, CIAS, Enfance/Jeunesse, Cohésion Sociale/Santé et Mobilité, Culture et Sports, Vie Associative, Eau/Assainissement et Rivières, Déchets Ménagers/Numérique/PCAET et Économie Circulaire, Urbanisme et Habitat, Patrimoine Bâti et Naturel, Voirie.

La Collectivité gère 9 budgets dont 4 budgets industriels et commerciaux. La situation financière est saine grâce à une gestion rigoureuse et permet d'envisager l'avenir avec une certaine sérénité. À noter que la Communauté de Communes mène une politique de contractualisation forte afin d'optimiser les financements communaux et communautaires.

Au cours de l'année 2019 des études ont été réalisées pour adapter les équipements sportifs d'intérêt communautaire.

L'année 2020 a vu le commencement des grands travaux, tels que les nouveaux vestiaires pour les gymnases de Couhé et de Gençay, la réhabilitation de la déchetterie de Couhé, le réaménagement du centre routier des minières de Payré, la reconfiguration de la chaussée du moulin de roche à Civray, la construction d'un garage d'aéronef à l'aérodrome de Couhé, des aménagements dans les espaces privatifs de la Maison d'accueil de Surin et dans divers autres bâtiments.

Des travaux de rénovation de la toiture du Gymnase de Gençay ont été entrepris en urgence suite à des infiltrations importantes. Tous ces projets d'envergures sont inscrits dans le Plan Pluriannuel d'Investissement. Ils sont subventionnés par nos partenaires institutionnels l'Europe, l'État, la Région et le Département, aides indispensables à la réalisation de ces actions.

Le Marché Public Global de Performance sur la construction d'un cinéma à Gençay se poursuit avec les services et l'appui d'un avocat spécialisé, ainsi que l'étude d'opportunité sur le pôle enfance jeunesse à Civray .

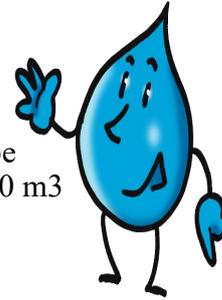
Rappelons toutefois que cette année 2020 reste une période difficile à traverser pour tout le monde. La situation sanitaire due au Covid 19 a provoqué de profondes mutations dans nos fonctionnements et dans nos modes de vie et généré de nombreuses incertitudes sur l'avenir. Toutefois, avec la responsabilité de chacun, nous réussirons à surmonter cette crise. Pour mener à bien les enjeux de demain, l'intercommunalité se doit d'être forte, innovante et solidaire. Ensemble nous serons plus forts.

Pour tout savoir de l'eau du robinet

Eaux de Vienne-Siveer est une structure publique qui prend en charge la gestion de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif sur une grande partie du département de la Vienne.

Combien vous coûte votre eau ?

Depuis 2018, tous les abonnés d'Eaux de Vienne paient leur eau potable au même prix. Quel que soit votre lieu d'habitation, le mètre cube d'eau vous revient à 2,28€ TTC, abonnement compris, sur la base de 120 m³ consommés*. L'équité entre les abonnés est ainsi assurée.



Et pour les professionnels ?

Des tarifs spécifiques ont été mis en place pour certaines activités agricoles et industrielles. Eaux de Vienne soutient ainsi les agriculteurs pratiquant une agriculture durable en leur proposant un tarif spécifique de vente d'eau. Cela fait partie des nombreuses actions entreprises par votre organisme public pour s'engager dans une démarche de préservation de la qualité de l'eau potable. Plus d'infos sur : eauxdevienne.fr > Accès Usagers > Je suis un professionnel.

* tarif communiqué sur la base de la TVA actuelle à 5,5% et du taux de redevance pollution le plus couramment répandu (soit 60 euros HT d'abonnement et 1,43 € HT/m³).

Pourquoi boire l'eau du robinet ?

L'eau du robinet coûte jusqu'à 300 fois moins chère que l'eau en bouteille. 80% du coût d'une bouteille d'eau à l'achat est consacré à l'emballage et à la commercialisation.

Eau du robinet : approximativement 0,0022€ le litre.

Eau en bouteille : à partir de 0,17 € le litre.

L'eau du robinet est aussi plus écologique que l'eau en bouteille. La boire permet d'économiser environ 10 kg de déchets d'emballage par an et par personne. Disponible 24 h sur 24, au domicile des usagers, elle ne nécessite pas de transport motorisé.

Maîtriser votre consommation d'eau

Chacun peut, à son niveau, faire évoluer ses habitudes de consommation d'eau afin de ne pas la gaspiller. Quand on voit les périodes de sécheresse que l'on connaît à répétition, adopter de bons réflexes, c'est participer à la préservation d'un bien irremplaçable, l'eau.

Voici quelques conseils utiles :

Dans la cuisine, nettoyer vos légumes dans une bassine et réutiliser cette eau pour arroser les plantes.

Dans la salle de bain, fermer les robinets pendant le nettoyage des mains et le brossage des dents.

Supprimer rapidement vos fuites d'eau : un robinet qui goutte, c'est 100 litres d'eau perdus par jour.

Une chasse d'eau qui fuit, c'est 1 000 litres d'eau perdus quotidiennement !

Pour en savoir plus, rendez-vous sur eauxdevienne.fr > Espace Environnement > La production de l'eau du robinet > Eco gestes.

Abonnez-vous également à la page Facebook d'Eaux de Vienne et à sa chaîne vidéo You Tube pour avoir accès aux actualités de votre syndicat d'eau et à des conseils pratiques.

Vie Associative

Association Communale de Chasse Agréée de Voulon



La saison 2020-2021 a été fortement bouleversée par un « animal » très petit mais fort répandu. Il s'appelle COVID, il se prénomme 19 et en plus il est couronné.

Devenu ROI il impose sa loi.

Les chasseurs, comme tout le monde, ont dû se confiner pour éviter de se faire dévorer.

Le confinement a profité aux animaux les vrais !! ceux-là.

Les chasseurs privés de sortie, la faune y trouva vite son compte et se permit de ravager les cultures.

Mandatés par les autorités, les chasseurs ont repris du service et se sont vus imposer des battues de 30 fusils maximum.

Les premières battues ont mis en évidence une augmentation des grands animaux. Plus de 15 cervidés colonisent et vivent sur la commune.

Cerfs, biches, faons ont causé de nombreux et coûteux dégâts sur les communes voisines mais Voulon s'en sort bien. Pour sa part, le chevreuil montre une baisse de sa population.

Les sangliers, eux aussi présents, laissent quelques traces mais ils sentent le vent venir les jours de chasse.

Le confinement aura également été profitable au petit gibier et le résultat se fera sentir au printemps prochain.

L'Association Communale de Chasse Agréée de Voulon regroupe 22 chasseurs qui, par leurs actions, maintiennent l'équilibre agro cynégétique sur la commune.

Tous les ans ils organisent un repas mais le Roi Covid 19 en a décidé autrement. Alors attendons son abdication pour faire la fête.

En cette période difficile les membres de l'association vous adressent, ainsi qu'à vos proches, leurs meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette année 2021.

Que Saint HUBERT veille sur vous.

Bonne Année à tous.

Le Président,

James MAGNAN



Club des Aînés de Voulon

2020 s'achève, cette année bien particulière restera gravée à jamais dans nos mémoires.

Pour notre club, 2020 s'annonçait pourtant sous les meilleurs auspices. L'assemblée générale de janvier avait réuni une trentaine de personnes. Le nombre d'adhérents s'annonçait stable autour de 70.

Le loto du 2 février a permis à plus de 200 participants de passer un bon après-midi dans une très bonne ambiance récréative.

Le 17 mars devait avoir lieu le repas cassoulet toulousain. C'est alors que tout s'est arrêté, la France entière a découvert le confinement avec les drames humains et les ravages économiques qu'un coronavirus inconnu : Covid 19 allait provoquer.



Nous pensions réunir de nouveau nos adhérents en octobre, mais face à la reprise de l'épidémie, toutes nos activités ont été suspendues jusqu'à amélioration de la situation.

Pour Noël, le Club a offert à tous les adhérents un peu de douceur, sous forme d'un plateau repas confectionné par le restaurant la Garenne à Fontaine le Comte.

Deux adhérents et amis nous ont quittés cette année, nous pensons très fort à eux et à leurs familles.

Nos pensées vont aussi à tous nos adhérents et particulièrement à celles et ceux qui sont seuls et pour lesquels nos rendez-vous permettaient de rompre l'isolement. Difficile de dire quand nous pourrions de nouveau nous réunir.

En 2021, tous les adhérents à jour de leur cotisation 2020 n'auront pas de cotisation à régler. Pour les autres, elle restera identique à 12€50.

Même si le chemin paraît long pour reprendre « notre vie d'avant », souhaitons que 2021 nous apporte des jours meilleurs, avec l'espoir de nous retrouver de nouveau pour partager de bons moments de convivialité.

Bonne et Heureuse Année.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Le président
Jean-Michel AYRAULT



Association Voulon les Trois Rivières



Voulon les Trois Rivières

Contexte sanitaire oblige, 2020 aura été pour notre commune, comme pour beaucoup d'autres, une année néfaste quant au déroulement des festivités du 14 juillet.

Mais nous restons mobilisés pour 2021 qui, nous le souhaitons vivement, verra un retour à la vie festive et animée pour tous.

L'association « *Voulon les Trois Rivières* » vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année et vous donne rendez vous au 14 juillet 2021 .



Celà vous concerne



A compter de **Janvier 2021**, SRD va déployer sur la commune de VOULON le compteur communicant **Linky** pour les foyers raccordés au réseau de distribution d'électricité.

Ce nouveau compteur permettra de mesurer votre consommation d'électricité, quel que soit votre fournisseur d'énergie.

Ce nouveau compteur sera posé par l'entreprise Sorégies Services, une entreprise locale qui prendra contact avec chacun d'entre vous par courrier 45 jours avant de procéder à sa pose. Dans ce courrier vous trouverez toutes les informations pratiques, les coordonnées de SRD et de l'entreprise Sorégies Services.

Ces compteurs sont installés gratuitement, ils ne modifient ni le contrat client, ni le prix de la fourniture d'électricité.

SRD s'est engagé à organiser cette opération dans un esprit d'écoute, de bienveillance et de proximité. Leurs équipes, basées partout dans la Vienne, sont à votre disposition pour vous apporter tous les renseignements nécessaires. N'hésitez pas à les contacter :

Par téléphone au numéro dédié LINKY

: 05 49 89 02 10

Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

Par e-mail

: contact@linkyparsrd.fr

Retrouvez-les également sur :



www.linkyparsrd.fr



@LinkyparSRD



@linkyparsrd



Circuits multi-randonnées

En cette période tourmentée par la Covid 19 , nos envies de prendre l'air et de découvrir nos campagnes deviennent évidentes .

Pour vos ballades à pied , à cheval ou à vélo 4 cartes et 30 fiches circuits , présentant plus de 750 kms de circuits , sont disponibles dans les offices de tourisme .



Bonnes balades et soyez vigilants sur vos déchets (tous ne sont pas biodégradables ...)

<http://www.payscivraisien.fr/offre-touristique/randonnees> .

Pour Vivre ensemble

Respectons quelques règles de bon sens, car

« La liberté des uns s'arrête où commence celle des autres »

- **La nature n'est pas une poubelle :**

- ◇ *Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris sur tout ou partie de la voie publique. Tout dépôt sauvage est interdit et passible d'une amende forfaitaire de 1500€ selon la loi anti gaspillage du 10 février 2020.*
- ◇ *Bornes à verre : il est interdit d'y déposer cartons et autres déchets (assimilé à un dépôt sauvage)*

Un exemple de déchets retrouvés et collectés sur notre commune en 2020 :



- **Le Bruit peut être une source de gêne :**

- ◇ *Tout type de bruit ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit, après 22h le bruit devient du tapage nocturne. Entre voisins restons courtois.*
- ◇ Pour information, l'arrêté Préfectoral n°07/DDASS/SE/008 du 19 Juin 2007 précise : Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses etc... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :
 - Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h
 - Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h
 - Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

- **Dans l'espace public :**

L'épisode COVID que nous avons connu a accentué la fréquentation de certains de nos sites, sans toujours respecter les riverains et ni même la sécurité. ***Aucune zone de la commune n'est aménagée pour la baignade ou les jeux aquatiques***, et aucune analyse n'est réalisée. La baignade et ces jeux s'ils sont pratiqués c'est aux risques et périls des usagers. ***Le saut depuis ponts, arbres ou autres sont donc interdits car dangereux***. Une réglementation appropriée sera renouvelée sur les principaux sites concernés

Auprès de la Salle des fêtes :

Quand la salle des fêtes est louée, c'est aussi en raison du parc. *Les occupants de la salle des fêtes sont donc prioritaires sur la zone derrière la salle. L'accès à la prairie et à la rivière restent publics mais seront adaptés à cette contrainte*

Auprès du Gîte des petits ponts :

Le gîte communal est loué, dans cette zone normalement calme. Là aussi le respect mutuel est de rigueur, doit être la priorité.

Au City Stade :

Il fera aussi l'objet d'une réglementation, pour éviter certains débordements

A votre service...



PLURISERVICES, association intermédiaire
17, place du Maréchal Leclerc – 86400 CIVRAY
☎ 05 49 87 41 45

Pluriservices est la solution simple et rapide qui vous libère du rôle d'employeur :

- nous recrutons pour vous du personnel compétent
- nous effectuons toutes les démarches administratives

• Vous êtes une Collectivité, une Association, un Agriculteur, ou une Entreprise

Pour les collectivités : Remplacement cantine, Agent d'entretien, Aide cantonnier, remplacement ATSEM...

Pour les associations : Agent d'entretien, divers travaux de bricolage...

Pour les agriculteurs : Aide sur l'exploitation, pansage, traite des animaux, attrapage des volailles...

• Vous êtes un Particulier

Pour les services à la personne :

- ~ Entretien de la maison : ménage, repassage, préparation des repas, couture...
- ~ Espaces verts : tonte, taille de haie, débroussaillage, bûcheronnage, pose de grillage, désherbage, bêchage...
- ~ Garde d'enfants à domicile (de + de 3 ans)
- ~ Divers travaux de bricolage : maçonnerie, peinture, pose placo, plomberie, électricité, montage de meubles...
- ~ Aide aux déménagements



Avantages : 50 % du montant de votre facture acquittée est déductible de vos impôts ou vous donne droit à un crédit d'impôt pour les emplois de ménage, de jardinage et garde d'enfants de + de 3 ans.

Dans le cadre des emplois de ménage et de jardinage, nous acceptons les **CESU préfinancés** par les comités d'entreprise, les mutuelles, les caisses de retraite...

Pour tous renseignements complémentaires et pour toute autre activité, n'hésitez pas à nous contacter. Site internet : www.pluriservices-civray.fr Mail : ai@pluriservices-civray.fr



Agrément n°1 – POI – 137 délivré par l'Etat



Revue de Presse 2020

voulon

Le club des Aînés maintient ses activités

Présidée par Jean-Michel Ayrault, l'assemblée générale du Club des Aînés de Voulon s'est tenue, mardi 14 janvier, à la salle des fêtes. Le club annonce 71 adhérents. Nadine Pasquet, secrétaire, a présenté le bilan des activités 2019 qui ont connus le succès et qui sont toutes renouvelées. Un loto est prévu le 2 février, un repas à thème les 17 mars et 12 mai, un buffet campagnard à Voulon le 16 juin, un con-

cours de belote les 26 juin, 24 juillet et 18 décembre, un repas boudin le 13 octobre et un repas de fin d'année 23 novembre. Sorties découvertes en convoiturage date et lieu à déterminer. Le bureau est reconduit : Jean-Michel Ayrault, président ; Guy Bernard, vice-président ; Nadine Pasquet, secrétaire ; Martine Guy, secrétaire adjointe ; Odette Menneteau, trésorière et Victor Pasquet, trésorier adjoint.



Le bureau a été reconduit.

voulon

Aurélie ouvre une boutique de prêt-à-porter

Aurélie, propriétaire du salon de coiffure du bourg de Voulon, a concilié ses deux passions en créant une boutique de prêt-à-porter féminin et d'accessoires. Dans sa « p'tite boutique » elle propose, robe, bombers, pull, chemisier, de la taille S à XL à petits prix avec des arrivages réguliers. « Le rayon prêt-à-porter n'est pas réservé aux clientes du salon, toutes les personnes intéressées peuvent pousser la porte sans obligation d'achat pour découvrir la collection automne qui vient d'arriver. »

Pour compléter, Bénédicte, esthéticienne et praticienne bien-être, après une formation de conseil en image, propose aux clientes des ateliers concernant l'harmonie des couleurs et des entretiens personnalisés



Aurélie et Bénédicte.

pour les guider dans leurs choix vestimentaires. Elle intervient au salon les 1^{er} samedis du mois uniquement sur rendez-vous au 06.30.81.90.25.

> Boutique et salon ouverts lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30 et le samedi de 8 h 30 à 16 h 30. Tél. 05.49.57.06.63.

voulon

42 aînés au repas annuel du CCAS



Les aînés de la commune étaient les hôtes de la municipalité de Voulon, samedi 18 janvier, pour le repas annuel organisé par le centre communal d'action sociale (CCAS). L'adjoint au maire Roland Latu et les membres du CCAS ont accueilli les 42 convives de plus de soixante ans qui avaient répondu à l'invitation et deux plateaux-repas ont été servis à domicile. Comme les autres années, une rose a été offerte à toutes les dames. Un moment de partage et de convivialité autour d'un repas préparé par le traiteur de la Garenne.

Réunion de chantier à L'EPINASSE

Mardi après-midi, Jules Girardeau maire délégué de Payré, Sophie Georgel adjointe et Roland Latu maire de Voulon, étaient présents sur le chantier des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable mené par Eaux de Vienne Siveer maître d'œuvre au village de l'Épinasse sur la commune déléguée de Payré et Voulon. Ces réunions de chantier hebdomadaires permettent aux élus de s'informer sur l'avancement des travaux. Éric Pacrault d'Eaux de Vienne responsable des travaux explique : « C'est dans le cadre du programme annuel d'Eaux de Vienne que ces travaux sont réalisés pour le compte du comité local de Chantemerle. Les travaux réalisés par l'entreprise M'ry ont débuté le 23 novembre et devraient s'achever en mars avec une interruption pour congés du 24 décembre au 11 janvier. Nous allons renouveler les canalisations d'eau potable sur une longueur de 2.500 mètres et reprendre 90 branchements. Pour ce faire, nous avons choisi une conduite en PEHD (Polyéthylène haute densité) avec la technique de la soudure et l'utilisation d'une trancheuse de sol et pelle mécanique. » Côté finances, le coût des travaux est de 430.000 € HT, entièrement supporté par Eaux de Vienne.



valence-en-poitou

Émilienne Madeleine a cent ans



Originaire de Voulon où elle est née le 18 janvier 1920, Émilienne Madeleine a fêté samedi ses cent ans à l'Ehpad de Couhé où elle réside maintenant. Après un apprentissage de couturière chez Mme Grimaud à Voulon, Émilienne avait épousé Alphonse, le cantonnier de la commune, et ils eurent deux enfants, Jacqueline et Claude. Entourée de ses enfants, de ses trois petites-filles, de son arrière-petite-fille et de ses amis intimes, elle a profité d'un gâteau d'anniversaire partagé avec les autres résidents.

Janvier 2020

Des plateaux-repas pour les adhérents du club des aînés

23/12/2020



Jean AYRAULT, président, entouré des membres de son bureau et du traiteur de la Garenne.

Photo NR

Après une année quasiment à l'arrêt en raison du contexte sanitaire, le club des aînés a décidé de gâter ses adhérents pour les fêtes. « *Nous avons pu faire notre loto en janvier mais après le confinement aucun des repas prévus, rencontres bimensuelles ainsi que nos sorties n'ont plus été possible* » explique Nadine Pasquet la secrétaire de l'association. Alors le président Jean Ayrault et les membres de son bureau ont décidé d'offrir aux 64 adhérents un plateau-repas composé de mets festifs avec entrée, plat, fromage et dessert préparé par le traiteur de la Garenne.

Dans l'impossibilité de livrer chaque plateau-repas à son destinataire, les membres de l'association ont décidé d'organiser une distribution. Tous les adhérents ont été prévenus et les ont récupérés mercredi matin de 10h à 12h dans la salle des associations où ils ont pu brièvement échanger quelques mots avec les membres du bureau, tout en respectant les gestes barrières.

Des colis gourmands pour 62 aînés de la commune.

29/12/2020



Le maire et des conseillers municipaux lors de la distribution

Le repas des aînés offert par la commune ne pouvant avoir lieu cette année en raison de la crise sanitaire, la municipalité a décidé d'utiliser ce budget afin d'offrir un coffret gourmand aux aînés de 62 ans et plus résidant dans la commune. La commission sociale présidée par le maire Roland LATU a envoyé à toutes les personnes concernées un courrier avec un coupon-réponse. « *Soixante-deux personnes ont répondu favorablement* », explique Nadine Pasquet, coprésidente avec Martine Ferreira de la commission sociale. Les 62 colis composés de produits régionaux ont été confectionnés par le Domaine du Parc de CELLE-L'EVESCAULT. La distribution à domicile selon les règles sanitaires en vigueur, a été assurée mardi dernier par des conseillers municipaux.